



Atelier Suisse des Aveugles et Malvoyants

G M B H

Brève description des différences entre la plupart des autres ateliers d'aveugles et de malvoyants en Suisse et l'Atelier suisse des aveugles et malvoyants (SBSW GmbH).

En Suisse, les établissements pour aveugles et malvoyants sont généralement des associations ou des fondations. De plus, il s'agit la plupart du temps de grandes institutions actives dans divers domaines, comme l'hébergement (notamment homes pour personnes âgées), la prise en charge, les soins, la scolarité/formation, le travail (avec accompagnement socioprofessionnel au poste de travail protégé) et les conseils. Ces établissements bénéficient d'un soutien financier pour les mesures proposées et se financent en outre par des dons et des héritages par exemple.

Certains clients sont aveugles ou malvoyants, mais on y trouve également de nombreuses personnes avec un handicap physique ou psychique. Ces personnes ont toutes besoin d'un emploi temporaire ou fixe avec un accompagnement socioprofessionnel permanent. Elles sont en principe engagées sur la base d'un contrat de travail et perçoivent un salaire fixé individuellement (en fonction du degré de leur handicap). Il s'agit donc de postes de travail adaptés aux compétences et aux dispositions individuelles de chacun. Les travailleurs sont soutenus par des supérieurs ayant suivi une formation de maître socioprofessionnel. On peut aussi le comprendre comme un travail thérapeutique. Ce secteur est également appelé marché du travail secondaire

En tant qu'atelier pour aveugles, nous sommes au contraire un employeur actif sur le marché du travail primaire. Il se peut que des subventions soient versées pour l'intégration de collaborateurs aveugles ou malvoyants, mais elles sont limitées dans le temps et ne servent qu'à l'insertion professionnelle. Au bout du compte, il n'existe «qu'un rapport de travail» entre l'atelier et les collaborateurs, en vertu duquel les charges d'exploitation doivent être couvertes par le travail et la vente des produits. Le prix de vente de nos produits est donc fixé en fonction des coûts, car il n'existe pas de subventions croisées. L'accompagnement des collaborateurs se limite à l'aide manuelle requise en raison de la cécité ou de la déficience visuelle. Cette aide est dans la mesure du possible fournie par des personnes se trouvant elles aussi en situation de handicap.

En tant qu'atelier d'aveugles et de malvoyants, il nous est également arrivé d'employer des personnes avec un handicap physique ou psychique. Il s'agissait cependant de personnes qui n'avaient pas besoin d'encadrement socioprofessionnel, mais n'étaient pas vraiment aptes au placement sur le marché du travail libre.

Et pour terminer: Nous ne touchons pas de subventions fixes et ne recevons ni dons ni héritages. Mais nous n'avons pas besoin de compassion, car nous avons pris cette décision de notre propre chef, de manière très consciente. Nous ne voulons être à la charge de personne. En revanche, nos produits sont plus chers que ceux que l'on trouve ailleurs. Nous avons surtout besoin de reconnaissance pour notre travail et aimerions que le public comprenne qu'il ne faut pas nous comparer avec les autres.